

Canagrex

M. Mazankowski: Trop nombreuses.

M. Kempling: Il ne vous en faut pas davantage.

M. Whelan: Dans les provinces d'où viennent les députés, il existe des sociétés de la Couronne qui ont ces pouvoirs. Pourtant, aucun député ne leur reproche d'exercer ces pouvoirs mais on me reproche de confier une certaine tâche à une petite société agricole appelée Canagrex. Les députés d'en face devraient lire le compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture. J'ai été renversé d'apprendre aujourd'hui comme nous faisons du bon travail pour les agriculteurs. Monsieur l'Orateur, vous êtes ici depuis assez longtemps pour avoir entendu des questions comme celles-ci: Pourquoi ne réussissez-vous pas à vendre davantage? Les députés d'en face ont prétendu que sans le blé, notre déficit commercial serait énorme. A qui vendons-nous tous nos autres produits? Les députés d'en face condamnent le gouvernement et le ministre quand ils veulent promouvoir le commerce et aider l'entreprise privée à concurrencer les autres pays et à s'organiser. Nos agriculteurs ne cessent de nous répéter qu'il est difficile de soutenir la concurrence parce que nous n'avons pas les mêmes garanties ni la même sécurité.

M. Wise: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le discours du ministre parce qu'il semble y prendre beaucoup de plaisir. Cependant, connaissant le ministre comme je le connais, je suis sûr qu'il ne voudrait pas dire des inexactitudes ou induire la Chambre en erreur. Il a parlé de rationaliser la stabilisation d'un bout à l'autre du pays. Il sait que cela figurait à l'ordre du jour de la conférence des ministres provinciaux en 1978 et de celle de 1979, lorsque j'étais ministre. Le ministre a dit que le Conseil du Trésor avait promis une aide financière. Il a parfaitement raison. Mais il a tort de dire qu'à l'époque où j'étais ministre, j'ai retiré mon appui. Ce n'est pas exact. Le ministre sait que ce genre de programme n'était pas plus soutenu en 1979 qu'en 1978. Les personnes qui s'y opposaient le faisaient pour les raisons que le ministre a données ce soir. Il a parfaitement raison. Par ailleurs, seulement deux des dix ministres représentant les provinces ont appuyé le projet; c'est pourquoi ce programme a été supprimé.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Le ministre prend-il la parole dans le cadre du même rappel au Règlement?

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai assez bonne mémoire. Je me fie au compte rendu. Lorsque le député était ministre, je ne crois pas qu'il ait détruit le compte rendu écrit des décisions qu'il a prises ni des entretiens auxquels il a participé. Si j'ai bien lu au compte rendu, il était ministre de l'agriculture au moment où l'on a décidé de supprimer le programme. D'après les notes que j'ai vues, on l'a supprimé pour des raisons d'ordre financier. Je vérifierai à nouveau, et si je constate que je me suis trompé, je lui présenterai mes excuses.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je ne dispose que de deux ou trois minutes, mais j'aimerais profiter de ce court laps de temps pour faire valoir plusieurs points. Je

m'étais préparé à présenter des arguments et à faire des commentaires réfléchis et raisonnables sur le bill actuellement à l'étude. Mais il est difficile de rester raisonnable après avoir entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Nous avons eu droit à une autre envolée à l'emporte-pièce qui aurait très bien pu lui valoir l'oscar du meilleur acteur, mais dont le contenu n'avait pas grand-chose à voir avec le sujet important qui nous intéresse et qui n'était pas de nature à apaiser les inquiétudes que certaines mesures prévues dans le projet de loi suscitent chez les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Premier point que je voudrais faire valoir même si le ministre n'a pas parlé de «mensonge flagrant» parce que ce sont des termes antiréglementaires il a quand même critiqué 17 associations—trop pour que je puisse les nommer en si peu de temps—qui avaient de bonnes raisons de s'inquiéter. Elles se sont servies des médias comme le fait souvent le ministre pour défendre un point de vue fort raisonnable au sujet du projet de loi.

Deuxième remarque que je voudrais faire avant de déclarer qu'il est dix heures: les gens qui lisent le harsard ou regardent les délibérations d'aujourd'hui à la télévision devraient se rappeler ce que le ministre a répondu à la Chambre au député de Végréville (M. Mazankowski) il y a plusieurs jours. Le ministre répondait à certaines questions au sujet des prix du combustible et de l'exemption des gains de capital qu'il avait promise aux agriculteurs. Il a fait des promesses aux agriculteurs et au public au cours de la dernière campagne électorale. Voici ce qu'il a dit en réponse au député de Végréville:

... je me demande où le député est allé chercher ces déclarations que j'aurais faites durant la campagne électorale, à l'occasion de discours qui n'étaient pas préparés. Dans la chaleur d'un discours électoral, il arrive qu'on affirme des choses au pied levé . . .

Un député a dit:

Où les avez-vous mis dernièrement, vos pieds?

Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

La motion d'ajournement est proposée d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÉNITENCIERS—LA PROJECTION DE FILMS
PORNOGRAPHIQUES ET LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE
DONNÉ PAR DES DANSEUSES AUX SEINS NUS. B) LA
DÉCLARATION DU CORONER AU SUJET DES DÉCÈS PAR
EMPOISONNEMENT AU CYANURE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, le public canadien a été scandalisé d'apprendre ce qui s'était passé au pénitencier Archambault et a partagé la douleur des familles des gardiens qui ont été tués. Ce qui est arrivé aux gardiens est tragique et la douleur que ressentiront leurs familles longtemps après leur disparition l'est aussi. Par ailleurs, les doutes que cette tragédie sème dans l'esprit de tous les Canadiens sont embarrassants.